

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°150

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaients présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : DA SILVA Solène, EMEL Maryse, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Jérôme LEGENDRE	Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Cédric SCHROEDER	Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Sandrine DESIR	Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI

Secrétaire de séance : Monsieur Zayen CHIKDENE

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023 du budget principal**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-1 ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022 modifiée, relative au Budget primitif 2022 du Budget principal de la ville d'Aubervilliers ainsi que le Budget Supplémentaire 2022 et la Décision Modificative n°1;

Considérant que l'article L1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

Considérant que les crédits réels d'investissement ouverts en 2022 au budget principal hors remboursement de la dette s'élevaient à 45 188 698 € ;

Considérant que le montant maximal des crédits provisoires 2023 s'élève par conséquent à 11 297 175 €.

Adoption à la majorité par 46 pour, 1 contre (Marc GUERRIEN) , 1 s'est abstenu(Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

APPROUVE dans l'attente du vote budget primitif 2023 du budget principal de la ville, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-après :

OPERATION	CREDITS PROVISOIRES 2023
TOTAL 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000
TOTAL 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000
TOTAL 4541 - TRAVAUX D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	50 000
TOTAL 050 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	150 000

TOTAL 060 - SÉCURISATION DES BÂTIMENTS	20 000
TOTAL 063 - CONTRAT D'EXPLOITATION CENTRE NAUTIQUE	75 000
TOTAL 064 - CONTRAT D'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE	155 000
TOTAL 070 - PARC INFORMATIQUE	150 000
TOTAL 072 - MOBILIER-MATÉRIEL DE BUREAU DES SERVICES	20 000
TOTAL 073 - MATÉRIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	50 000
TOTAL 074 - MATÉRIEL ET MOBILIER SCOLAIRES	20 000
TOTAL 083 - ETUDES	65 000
TOTAL 148 - CENTRE AQUATIQUE DU FORT	9 175 175
TOTAL 157 - RENOVATION STADE DR PIEYRE	50 000
TOTAL 158 - EXTENSION GYMNASSE GUY MOQUET	1 197 000
TOTAL 166 - HALLE VILLETTE 4 CHEMINS	50 000
TOTAL GENERAL	11 297 175

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 16/12/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20221215-lmc128469-DE-1-1
Publiée le : 16/12/22
Certifiée exécutoire : 16/12/22

Le Maire,
 Karine FRANCKET

